



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

### PROCES-VERBAL N°11

---

Réunion du mardi 24 octobre 2023

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **ISSY LES MOULINEAUX – STADE HALLE CHRISTIANE GUILLAUME – NNI 920400102**

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 15/07/2022.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 25/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de ma moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 18/09/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

**Elle constate l'absence des tests insitu initiaux et l'absence d'un plan de l'aire de jeu.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 18/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu initiaux avant le 24/04/2024 et demande au gestionnaire de lui transmettre un plan côté de l'aire de jeu.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

###### **MONTEREAU FAULT YONNE - STADE ROBERT CHALMEAU - NNI 773050101**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests insitu ainsi que du courriel du gestionnaire de l'installation souhaitant un classement en niveau T3 et transmet à la F.F.F.

**LE PLESSIS ROBINSON – PARC DES SPORTS DU HAMEAU N°1 – NNI 920600101**

Cette installation sportive est classée T3 SYN jusqu'au 04/09/2026.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 05/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T3 SYN signée par le propriétaire le 12/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

**Elle constate l'absence des tests insitu initiaux.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T3 SYN jusqu'au 19/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu initiaux avant le 24/04/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement

**PARIS – STADE SEBASTIEN CHARLETY – NNI 751130101**

Cette installation sportive est classée T1 jusqu'au 18/07/2027.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 04/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la pelouse ainsi que la demande de classement en niveau T1 signée par le propriétaire le 01/09/2023 et transmet à la F.F.F.

## 1.2. Confirmations de niveau de classement

**FONTENAY AUX ROSES – STADE DU PANORAMA 2 – NNI 920320102**

Cette installation sportive était classée T5 SYN jusqu'au 15/09/2023.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S. le 21/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 15/09/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Tests insitu du 28/08/2023
- Rapport de visite

**Elle constate l'absence d'une attestation administrative de capacité ou d'une attestation d'ouverture au public.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 17/04/2032 et demande au gestionnaire de lui transmettre une A.A.C. ou une A.O.P.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

**MONTFORT L'AMAURY – STADE ERNEST MAY 1 – NNI 784200101**

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la levée des non-conformités et propose un classement en niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2033.

**VILLEPARISIS – STADE DES PETITS MARAIS 4 – NNI 775140204**

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 13/12/2021.

Installation visitée par M. AUTREUX et M. MARQUES membres de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne le 06/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 signée par le propriétaire le 06/02/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite
- Plan de masse
- A.O.P.

**Elle constate la non-conformité suivante :**

**- Hauteur des buts constatée de 2,41m et 2,38m au lieu des 2,44m réglementaire (Art 3.9.1.2 – Règlement Ed. 2021)**

**La C.R.T.I.S. demande à ce que la hauteur des buts soit rectifier avant la prochaine rencontre officielle à domicile et demande au gestionnaire de lui envoyer des photos de la levée des non-conformités dès que possible.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 10/09/2030 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 24/04/2024.

#### **MONTREUIL – STADE ALICE MILIAT – NNI 930480601**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F.

#### **MEUDON – STADE MARCEL BEC 2 – NNI 920480302**

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 15/09/2023.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 27/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 20/07/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

**Elle constate l'absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 15/09/2013 + 10 ans).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 18/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu initiaux avant le 24/04/2024.

#### **AUBERVILLIERS – STADE ANDRE KARMAN – NNI 930010101**

Cette installation sportive est classée T2 SYN jusqu'au 09/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 24/10/2023 et transmet à la F.F.F.

### **1.3. Changements de niveau de classement**

**BOBIGNY – PARC DES SPORTS INTERDEPART. N°05 – NNI 930080505**

Cette installation sportive était classée T7Prov jusqu'au 29/08/2018.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S. le 21/09/2023.

La C.R.T.I.S. constate :

- L'absence de tests insitu
- Les filets de but dans un état de dégradation avancé
- La présence de deux trous de 3cm de profondeur au niveau du point de pénalty côté droit
- Aire de jeu non protégée (main courant incomplète) à plusieurs endroits

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut prononcer un classement de cette installation et demande au gestionnaire de faire une opération de maintenance afin d'assurer le bon déroulement des rencontres, assurer la sécurité des acteurs du jeu et de lever les non-conformités citées.

**ST CLOUD – GYMNASSE DE LA FOUILLEUSE – NNI 920649901****ST CLOUD – STADE QUAI CARNOT – NNI 920640401**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la Mairie de ST CLOUD et retire ces installations du classement.

**VILLEPREUX – STADE MICHEL WARGNIER 2 – NNI 786740102**

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 13/11/2030.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 18/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la livraison d'un nouveau bloc vestiaires de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 16/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 13/11/2030.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

**MAUREPAS – STADE DU BOUT DES CLOS – NNI 783830101**

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 15/09/2023.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 12/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 12/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.

**Elle constate l'absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 15/09/2013 + 10 ans).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 18/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu initiaux avant le 24/04/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

**MARNES LA COQUETTE – STADE DE LA FAISANDERIE – NNI 920470201**

Cette installation sportive est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S. des Yvelines, le 09/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN signée par le propriétaire le 06/09/2023 et des documents transmis :

- Rapport de visite

**Elle constate l'absence de documents techniques : plan côté de l'aire de jeu, plan côté des vestiaires, attestation d'ouverture au public.**

**Elle constate aussi la non-conformité majeure suivante :**

- **Présence d'arcs boutants fixées aux poteaux de buts (Art. 3.9.1.1 – Règlement Ed. 2021)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. retire cette installation du classement.

## **2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

**VILLEJUIF – STADE LOUIS DOLLY – NNI 940760201**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E6 jusqu'au 13/09/2024.

A la demande de la mairie de Villejuif, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 16/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 09/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 601 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.70
- Facteur d'uniformité : 0.84

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/10/2025.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

**CLICHY – STADE NELSON PAILLOU – NNI 920240101**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 22/10/2016.

A la demande de la mairie de Clichy, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 20/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 18/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 189 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44
- Facteur d'uniformité : 0.60

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/10/2027.

**MAISONS ALFORT – STADE DES JULIOTTES – NNI 940460301**

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande de la mairie de Maisons Alfort, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 19/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement signée par le propriétaire le 09/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 81 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.63
- Facteur d'uniformité : 0.76

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 24/10/2027.

**ISSY LES MOULINEAUX – STADE ILE DE BILLANCOURT – NNI 920400401**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E6 jusqu'au 20/10/2022.

A la demande de la mairie d'ISSY LES MOULINEAUX, contrôle de l'éclairage effectué par M. COZETTE, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts-de-Seine, le 13/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement signée par le propriétaire le 13/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 292 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53
- Facteur d'uniformité : 0.74

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 24/10/2027.

**BAGNEUX – PARC DES SPORTS – NNI 920070101**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E6 jusqu'au 24/09/2021.

A la demande de la mairie de BAGNEUX, contrôle de l'éclairage effectué par M. KIANPOUR, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts-de-Seine, le 11/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 11/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 142 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.60
- Facteur d'uniformité : 0.75

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/10/2025.

**GENNEVILLIERS – PARC DES SPORTS SEVINES 2 – NNI 920360202**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E6 jusqu'au 24/09/2021.

A la demande de la mairie de BAGNEUX, contrôle de l'éclairage effectué par M. KIANPOUR, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts-de-Seine, le 16/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 16/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 190 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.26
- Facteur d'uniformité : 0.52

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 24/10/2025.

**NANTERRE – STADE GABRIEL PERI 3 – NNI 920500103**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau EEntraînement jusqu'au 11/02/2022.

A la demande de la mairie de NANTERRE, contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts-de-Seine, le 04/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 04/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 180 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.25
- Facteur d'uniformité : 0.47

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 24/10/2025.

**AULNAY SOUS BOIS – STADE DE LA ROSE DES VENTS 2 – NNI 930050402**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E6 jusqu'au 05/10/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 20/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 20/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 182 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41
- Facteur d'uniformité : 0.61

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/10/2025.

**PARIS – STADE JEAN PIERRE GARCHERY – NNI 751120201**

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande des Mairies de Paris et de Joinville, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 20/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement signée par le propriétaire le 18/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 235 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.70
- Facteur d'uniformité : 0.80

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 24/10/2025.

**DRANCY – STADE PAUL ANDRE – NNI 930290301**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E5 jusqu'au 14/09/2023.

A la demande de la Mairie de DRANCY, contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 23/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement signée par le propriétaire le 23/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 199 Lux
- Rapport Emin/Emaxi : 0.42
- Facteur d'uniformité : 0.71

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/10/2025.

### 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

#### **L'SILE D'ADAM – STADE PHILPPE GRANTE 2 – NNI 953130102**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 29/11/2024.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 09/10/2023.
- Plan de l'aire de jeu : (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 22m ; équipés de 6 projecteurs LED de 1505 W.
- Etude d'éclairage du 22/05/2023 PHILLIPS LIGHTING.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : **441 lux**
- Facteur d'uniformité : **0,80**
- Rapport Emin/Emax : **0,64**
- Eblouissement (Glare rating) : GR max : 45.
- Angle : 67 °

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E4.**

La commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

#### **L'SILE D'ADAM – STADE PHILPPE GRANTE 3 – NNI 953130103**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 22/09/2022.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 09/10/2023.
- Plan de l'aire de jeu : (dimensions de 100 m x 60 m) avec 4 mâts de 18 m équipés de 2 projecteurs LED de 1505 W.
- Etude d'éclairage du 22/05/2023 PHILIPS LIGHTING.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : **172 lux**
- Facteur d'uniformité : **0,81**
- Rapport Emin/Emax : **0,60**
- Eblouissement (Glare rating) : GR max : 45.
- Angle : 67 °

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.**

La commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.



**LE PORT MARLY - STADE ANTOINE LAMBERTINI N°2 -NNI 785020102**

Cette installation sportive est classée en niveau T6 ST jusqu'au 01/07/2021.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet **de pelouse naturelle**, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 24/08/2023
- Lettre d'intention de réalisation d'une pelouse naturelle.
- Plan de l'aire de jeu de **100 m x 60 m** avec zone de sécurité de 2m,70.

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T7 PN.**

**VILLETANEUSE – STADE DIAN 1 – NNI 930790101**

Cette installation sportive est classée au niveau **Travaux** (T5 SYN) jusqu'au 31/07/2023.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de remplacement **d'un gazon synthétique**, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 20/07/2023.
- Note d'intention en date du 14 juin 2023.
- Plan de situation.
- Avant-Projet de janvier 2023 fait par OSMOSE.
- Plan de l'aire de jeu de 100 m x 65 m avec zone de sécurité de plus de 2m,50.
- Plan des vestiaires

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN (suite au renouvellement de la moquette synthétique).**

**VILLEPREUX – STADE MICHEL WARGNIER 2 – NNI 786740102**

Cette installation sportive est classée en niveau T6 SYN jusqu'au 13/11/2030.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de construction de nouveaux vestiaires, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une la création d'un ensemble vestiaires du 20/01/2023
- Courrier d'intention de réaliser des nouveaux vestiaires.
- Plan de l'aire de jeu de 105 m x 68 m.
- Plan projet des vestiaires (8 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre)

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour la création d'un nouvel ensemble vestiaires.**

**PERSAN – STADE LOUIS ODINOT 1 – NNI 954870201**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E7 jusqu'au 02/07/2021.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 23/10/2023.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 24 m équipés de 4 projecteurs LED de 1550 W (16 projecteurs BVP 528 OUT T35 au total)
- Etude d'éclairage du 16/03/2023 de PHILIPS LIGHTING B.V.

Au regard des éléments transmis :

Eclairage moyen horizontal : **279 lux**

Facteur d'uniformité : **0,80**

Rapport Emin/Emax : **0,61**

Eblouissement (Glare rating) : GR max : 42.

Angle : 63°

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E5.**

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

#### **VILLABE – STADE PAUL POISSON – NNI 916590101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 30/03/2021.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 17/10/2023.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 18 m équipés de 3 projecteurs LED de 1200 W (12 projecteurs GOLIATH au total)
- Etude d'éclairage du 05/06/2023 de SPEOTRIS SPORT.

Au regard des éléments transmis :

Eclairage moyen horizontal : **155 lux**

Facteur d'uniformité : **0,60**

Rapport Emin/Emax : **0,40**

Eblouissement (Glare rating) : GR max : 43.

Angle : 30°

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.**

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

## **4. DIVERS**

#### **PARIS – STADE POISSONNIERS 2 – NNI 751180102**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de l'arbitre officielle de la rencontre non jouée ENFANTS GOUTTE D'OR / PARIS CENTRE FORMATION du 14/10/2023 en U15 R2 suite à l'état de dégradation avancée ainsi que la présence de nombreux trous sur les filets de but.

Elle demande au gestionnaire de l'installation de faire une opération de maintenance afin de permettre le bon déroulement des rencontres officielles.

#### **PUTEAUX – PARC DES SPORTS INTERDEPART N°5 – NNI 920620205**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de l'arbitre officielle de la rencontre non jouée SEIZIEME ES / VERSAILLES 78 FC du 22/10/2023 en U16 R3 suite à la présence d'un trou d'environ 30cm de diamètre au niveau d'une des surfaces de réparation.

Elle demande au gestionnaire de l'installation de faire une opération de maintenance afin de permettre le bon déroulement des rencontres officielles.